



Convention Territoriale de Lyon *La Synthèse*

2024/2030

Engagements Quartiers 2030

Préambule

Les institutions publiques et leurs partenaires associatifs et habitants s'engagent ensemble au service de la cohésion sociale et territoriale en définissant ensemble les quartiers qui doivent faire l'objet d'une priorisation de leur action tant pour le développement de ces quartiers que pour la bonne intégration de tous les quartiers dans la société lyonnaise.

La nouvelle géographie prioritaire de Lyon pour la période 2024-2030 concerne désormais 11 quartiers en politique de la ville (QPV), qui représentent 8 % de la population lyonnaise. Tandis que deux nouveaux quartiers – Laënnec dans le 8e arrondissement et la Vallonnière dans le 9e arrondissement – sont nouvellement créés, cinq quartiers déjà existants voient leurs périmètres respectifs étendus – Sœur Janin dans le 5e arrondissement, Cités sociales de Gerland dans le 7e arrondissement, Moulin à Vent et Etats-Unis dans le 8e arrondissement, et la Duchère dans le 9e arrondissement.

Cette évolution, qui correspond à une croissance estimée de population de 20 % par rapport à la géographie prioritaire 2015-2022, traduit une dégradation de la situation sociale dans les quartiers les plus marqués par la pauvreté et le cumul vécu des inégalités (scolaires, sanitaires, professionnelles, environnementales...) que subissent leurs habitantes et habitants. Cette situation constitue un défi majeur pour la cohésion sociale et territoriale au sein des quartiers, mais aussi entre les quartiers et le reste de la commune et de l'agglomération lyonnaise..

La Convention territoriale de Lyon (CTL), en cohérence avec le Contrat de ville de la Métropole de Lyon, constitue pour la période 2024-2030 le cadre contractuel fixant les priorités d'intervention de l'ensemble des partenaires signataires dans les quartiers prioritaires de Lyon. Elaborée en concertation avec habitants et les habitantes, la CTL repose sur trois composantes. Les projets de territoires formulent, pour chaque quartier, les grands défis du territoire. Les volets thématiques traduisent quant à eux l'impératif d'engagement du droit commun pour répondre aux défis des projets de territoire, en fixant les orientations de chaque politique publique sur les quartiers prioritaires.

Enfin, les axes transversaux, au nombre de quatre, donnent les grandes priorités traversant l'ensemble des projets de territoires et des volets thématiques. Parmi elles, la participation habitante et citoyenne, la transition écologique, les jeunesses, mais aussi l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours et les discriminations sont ainsi au cœur des enjeux portés par cette nouvelle convention.

Sommaire

1. **Focus Politique de la ville** 6
2. **L'élaboration de la Convention territoriale de Lyon** 7
3. **Une nouvelle géographie prioritaire à Lyon en 2024** 8
4. **Une Convention territoriale reposant sur 3 composantes** . 9

Les grands défis par territoires

1. Duchère11
2. Gorge de Loup - La Vallonière (Vaise) 12
3. Le Vergoin..... 13
4. Soeur Janin (Jeunet & Ménival) 14
5. Moulin à Vent 15
6. Les Etats-Unis 16
7. Langlet-Santy17
8. Mermoz 18

Les axes stratégiques transversaux

1. Les jeunes 20
2. La transition écologique 21
3. L'accès aux droits 22
4. La participation citoyenne 23

Les volets thématiques

1. Lien social.....	25
2. Santé.....	26
3. Culture.....	27
4. Education.....	28
5. Prévention-sécurité.....	29
6. Emploi-insertion.....	30
7. Habitat-Renouvellement Urbain.....	31
8. Développement économique.....	32
9. GSUP.....	33
11. Seniors.....	34
12. Sports.....	35

La gouvernance de la CTL..... 36

Une CTL porteuse de transformations..... 37

Focus

Politique de la ville

A qui s'adresse-t-elle ?

Une politique spécifiquement mise en œuvre au sein des quartiers prioritaires (QPV)

Pour quels objectifs ?

Une politique qui vise à réduire les inégalités et les écarts de développement au sein des territoires

Une politique qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants et des habitantes

Une politique qui vise à renforcer la cohésion sociale et territoriale au sein de nos villes

Par quelles modalités ?

La conduite d'une politique globale sur tous les pans du droit commun

À travers des projets conduits sur chaque quartier et réunissant une pluralité d'acteurs

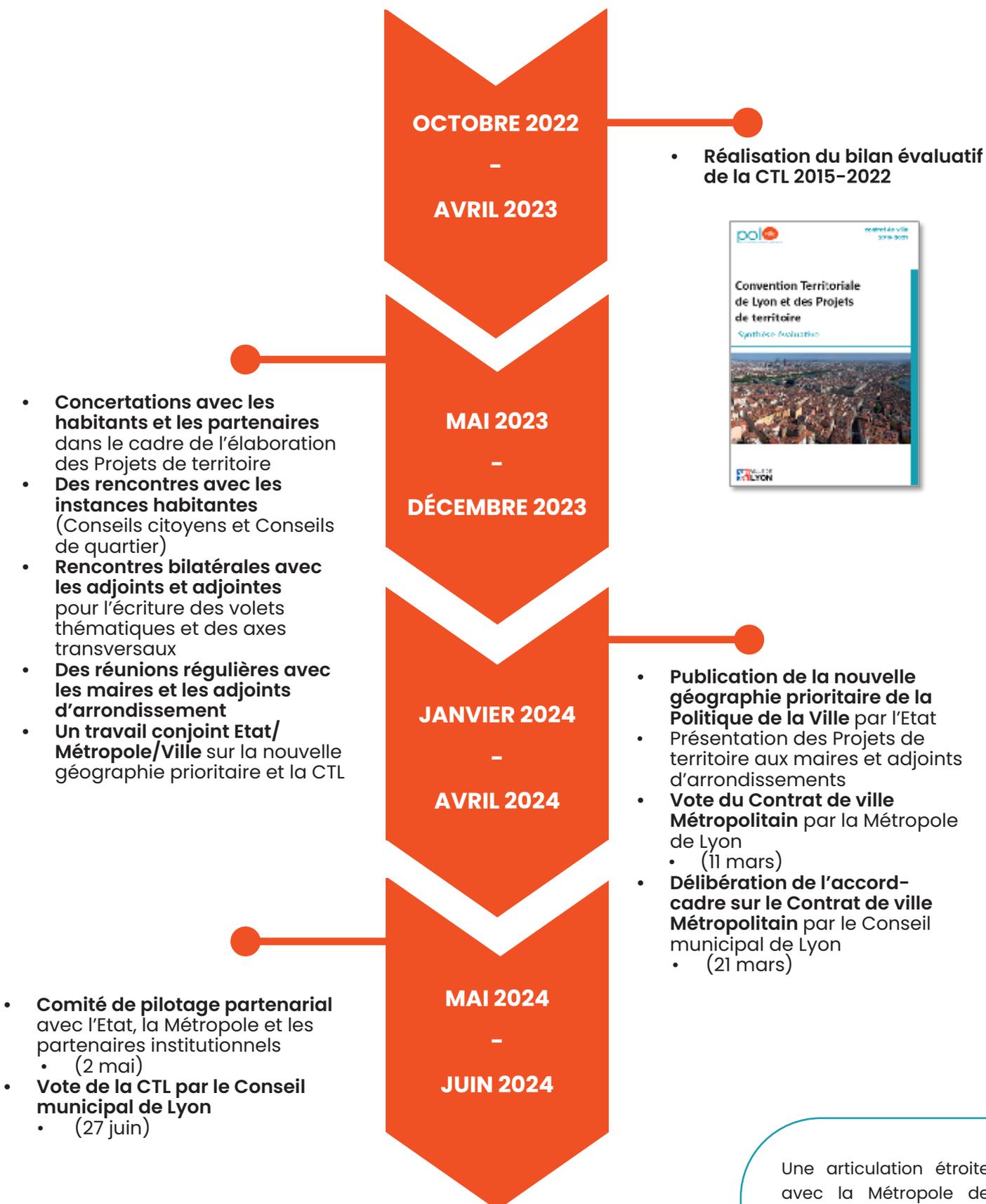
Les QPV sont identifiés par l'Etat à partir de deux critères :

- Un critère démographique : le seuil minimal est de 1 000 habitants
- Un critère de revenu par habitant : un niveau de revenu médian inférieur à 13 300€ annuels par unité de consommation



L'élaboration de la Convention territoriale de Lyon

un projet transversal, participatif et partenarial



Une articulation étroite avec la Métropole de Lyon et la Préfecture

Une nouvelle géographie prioritaire à Lyon en 2024

Création de nouveaux QPV :

- Laennec (8e)
- La Vallonnière (9e)

Extensions de QPV :

- Cités sociales de Gerland (7e)
- Moulin à Vent (8e)
- Etats-Unis (8e)
- La Duchère (9e)
- Sœur Janin (5e)

Croissance de population

estimée à +20 %, qui

correspondrait à environ

7 000 habitants et habitantes

supplémentaires, ce qui porterait

le nombre estimé d'habitants en

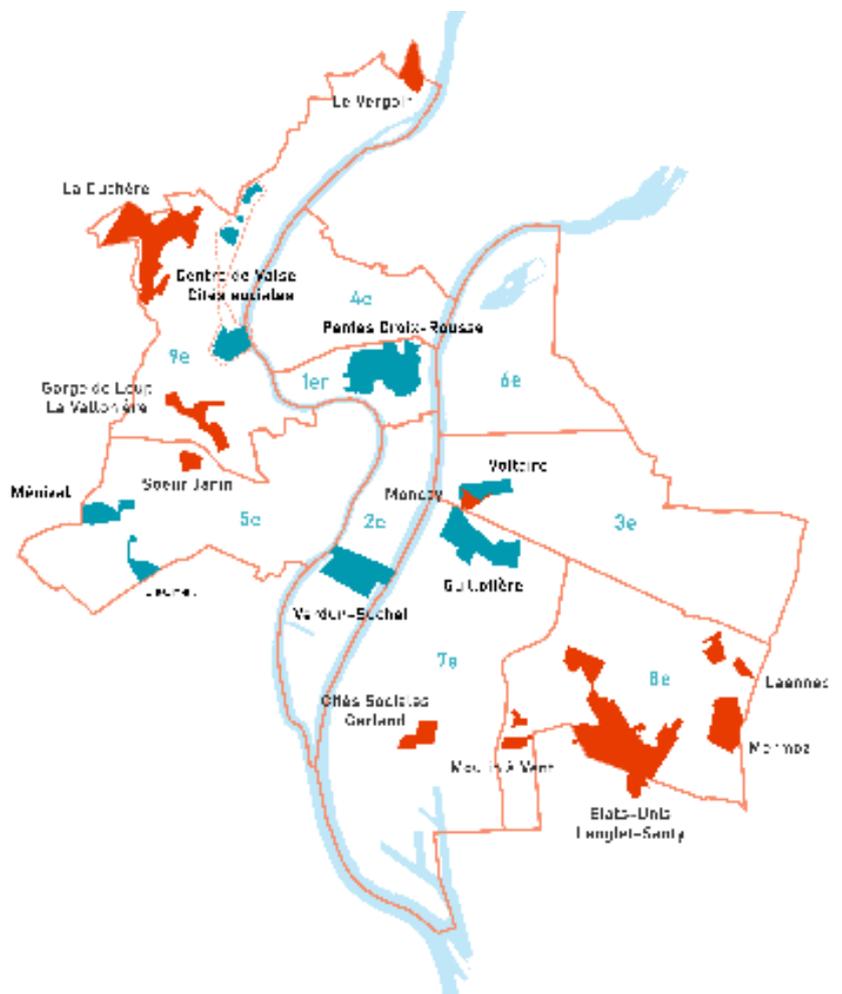
QPV à 42 000 (soit environ 8% de

la population)

4 projets de territoires seront

élaborés en 2024 :

- Moncey (Voltaire-Guillotière), en articulation avec le projet Péri
- Cités sociales de Gerland, en articulation avec le projet Cité Jardin
- Laennec
- La Vallonnière



Une Convention territoriale reposant sur trois composantes

Les projets de territoires

- Les projets de territoire formulent les **grands défis du territoire** sur la période 2024-2030, élaborés en concertation avec les habitantes et habitants
- Ils s'inscrivent dans la situation et **la dynamique propres à chaque quartier**

Les volets thématiques

- Ils traduisent **l'impératif d'engagement du droit commun** auprès des habitants et habitants des quartiers prioritaires pour répondre aux défis des projets de territoire
- Ils donnent **les orientations de chaque politique thématique de droit commun** sur les quartiers prioritaires

Les axes transversaux

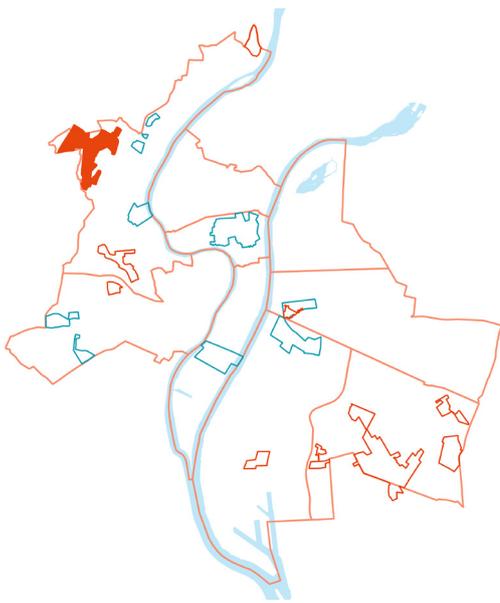
- Ils donnent **les grandes priorités ayant vocation à s'intégrer dans l'ensemble des projets de territoire et des volets thématiques** de la Convention territoriale

Les grands défis par territoires





Les 5 défis du PDT de La Duchère :



- Renforcer les cohésions sociales pour favoriser l'égalité des chances et le vivre-ensemble
- Renforcer la tranquillité du quartier
- Accompagner le développement et renforcer l'attractivité économiques au bénéfice de tou·tes les Duchérois·es
- Poursuivre le renouvellement urbain en prenant en compte les enjeux de la transition écologique et tous les habitants et habitantes (âge, genre, handicaps)
- Partager le projet, renforcer la participation habitante et citoyenne et faire rayonner le territoire

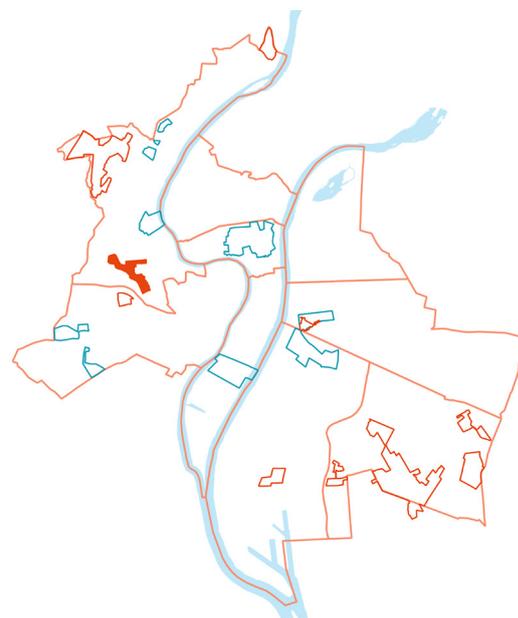
Après 20 ans de renouvellement urbain, le quartier de la Duchère a été profondément transformé sur le secteur du Plateau. Cette métamorphose, qui continue aujourd'hui sur les secteurs Sauvegarde et Château, s'est traduite par une plus grande mixité sociale avec l'arrivée de nouveaux habitants et habitantes. En dépit de l'amélioration de plusieurs indicateurs, d'un tissu associatif très développé et de nombreux équipements et services publics, le quartier reste caractérisé par une population fragile. Cinq grands défis ont été identifiés, dans lesquels se croisent 5 enjeux transversaux : le vivre-ensemble, les jeunes, les seniors, la transition écologique et alimentaire et l'attractivité du quartier.



Gorge de Loup – La Vallonnière (Vaise)

Les 4 défis du PDT de Gorge de Loup :

- Un quartier animé – Cultiver une animation de quartier autour d'un existant de qualité et de nouvelles propositions, fédératrices, comme l'Espace de Vie Sociale
- Plus de lien social habitants – Impliquer les habitants et les acteurs locaux dans la vie de quartier et les actions menées
- Les jeunesses en mouvement – Améliorer la situation des jeunes et leur donner des moyens d'agir
- Regards sur la Vallonnière – Poser un diagnostic sur le nouveau territoire prioritaire de la Vallonnière, et engager des réponses durables

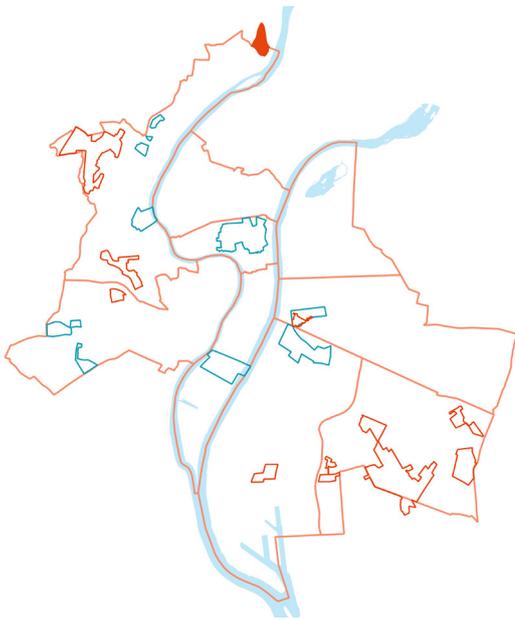


Gorge de Loup est un quartier qui présente de multiples usages et s'avère également bien relié au tissu urbain de la ville, à l'exception du secteur dit des « deux-amants ». Il dispose d'un campus universitaire attractif, d'une gare, du métro... Néanmoins, il peut aussi être considéré comme un « quartier de passages » qui manque d'espace de vie collective notamment d'espaces verts. Faire de Gorge de Loup un quartier animé, renforcer le lien social entre les habitants et améliorer la situation des jeunes constituent les grands défis du quartier, tout en engageant les travaux de diagnostic sur le nouveau territoire de la Vallonnière.

Le Vergoin



Les 4 défis du PDT du Vergoin :



- Un quartier ouvert, une mobilité inclusive – Rapprocher les habitants de leur territoire et développer les usages entrants et sortants
- Accessibilité aux droits et aux services – Favoriser l'accès aux services, notamment en proximité et l'accès aux droits
- L'émancipation des jeunes – Renforcer les propositions pour les jeunes, et leur accessibilité, et favoriser leur participation active dans la vie locale
- Des ressources visibles – Construire une force publique et associative du Vergoin auprès des habitants

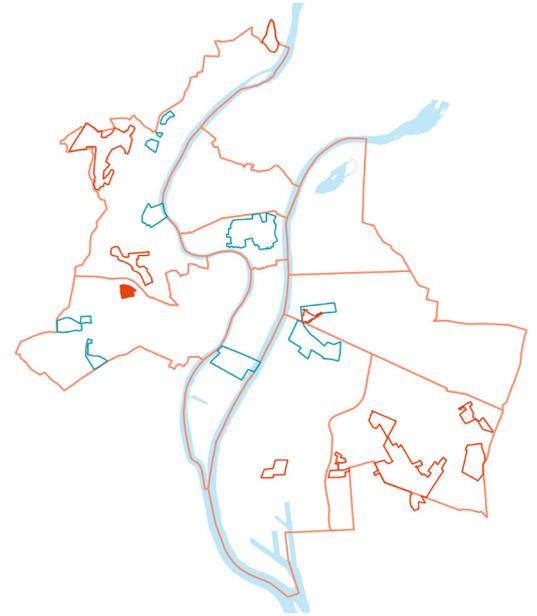
Quartier au vert et à taille humaine mais isolé géographiquement, le Vergoin souffre d'un manque de services de proximité et d'infrastructures. Les dynamiques habitants y sont présentes mais doivent être amplifiées. Le projet de territoire vise ainsi l'ouverture du quartier et le développement d'une mobilité inclusive; le renforcement de l'accessibilité aux services et aux droits; l'émancipation des jeunes; et enfin, le développement d'une force associative et institutionnelle pour développer la dynamique collective sur le quartier.



Sœur Janin (Jeunet & Méni-val)

Les 4 défis du PDT de Janin :

- Une dynamique bien-être – Développer l’animation du quartier et travailler sa dynamique commune autour de la thématique du bien-être
- Ambition jeunesse – Renouer avec une pleine offre ambitieuse d’animation jeunesse
- L’emploi pour toutes et tous – Répondre aux besoins des habitants en matière d’accès et de maintien dans l’emploi, en particulier les jeunes et jeunes adultes
- Un territoire d’habitants – Favoriser l’identité territoriale et renforcer le lien social à travers des actions concrètes et des partenariats locaux

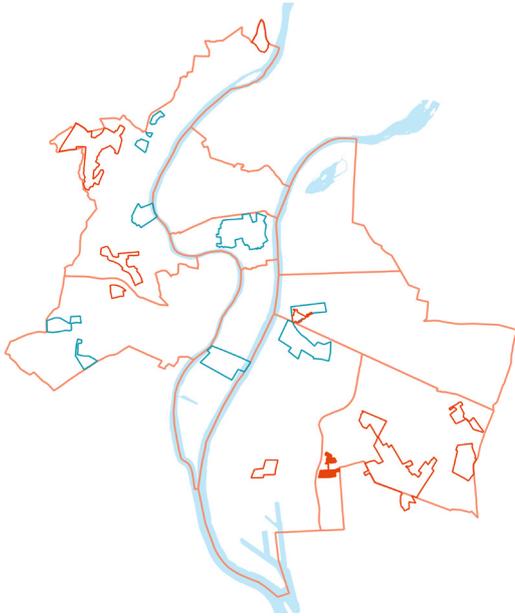


Le quartier Sœur Janin, bien situé dans le 5e arrondissement malgré une desserte encore fragile, présente des indicateurs de précarité importants. C’est un quartier à taille humaine, où la vie associative est riche et où l’animation devrait s’etoffer significativement avec l’ouverture prochaine de nouveaux services publics de proximité. Développer l’animation du quartier autour des enjeux de bien-être et de développement du lien social constitue un défi d’ensemble, couplé à l’enjeu de renforcer l’animation jeunesse et de répondre aux besoins en matière d’accès et de maintien dans l’emploi.

Moulin à Vent



Les 3 défis du PDT de Moulin à Vent :



- Rendre le quartier agréable à vivre : apaisé et animé
- Répondre aux besoins de service des habitantes et habitants
- Assurer une éducation équitable aux enfants et jeunes

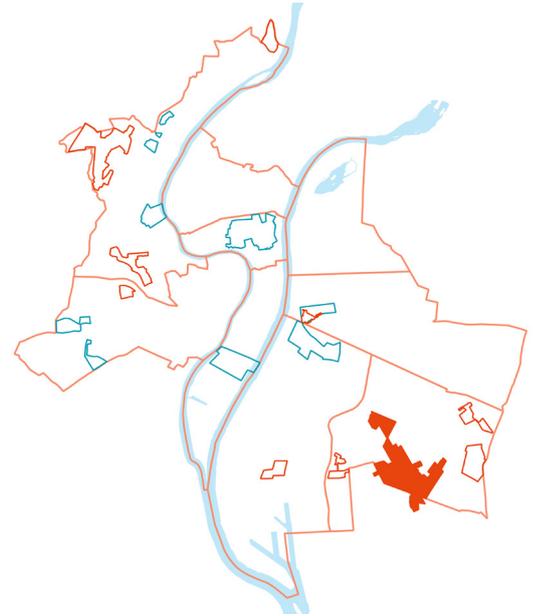
Éloigné des principales centralités que ce soit à Lyon ou Vénissieux et des principaux services à la population malgré des améliorations liées à l'arrivée du tramway en 2019, le quartier de Moulin à Vent connaît d'importantes fragilités et le sentiment de bien-être y est plus faible que dans les autres quartiers prioritaires de Lyon. Permettre aux habitants et habitantes de se sentir bien dans leur quartier, d'être en lien avec leurs voisins et voisines, mais aussi de bénéficier des services et commerces dont ils/elles ont besoin y apparaissent comme les défis majeurs. Assurer une éducation équitable aux enfants et jeunes est également un enjeu fort du quartier.



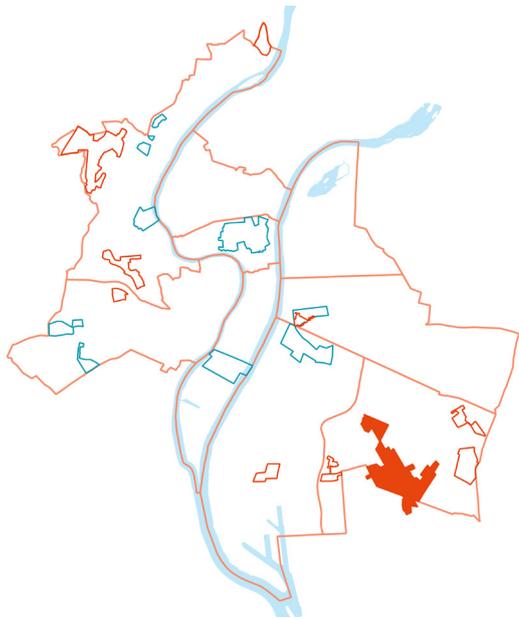
Les Etats-Unis

Les 6 défis du PDT des Etats-Unis :

- Pour un quartier unifié et mosaïque
- Pour un quartier dimensionné et en adéquation aux besoins
- Pour un quartier apaisé
- Pour un quartier vivant et animer
- Pour un quartier attractif et rayonnant
- Pour un territoire d'accueil digne



Le quartier États-Unis est marqué par la cité Tony Garnier au centre du quartier qui représente un patrimoine historique et architectural remarquable composé d'une importante proportion de logements sociaux avec des niveaux de loyer parmi les plus bas de la Métropole. Les équipements et les services ne sont cependant pas répartis de manière égale sur l'ensemble du quartier, au détriment de sa partie sud, qui dispose d'équipements et de services moins nombreux. Prendre en compte la diversité et la fonction d'accueil du quartier pour mieux répondre aux besoins de habitants est un défi majeur qui s'articule à l'ambition de faire des États-Unis un quartier à la fois apaisé, vivant et animé, mais aussi rayonnant et attractif.



Les 4 défis du PDT de Langlet-Santy

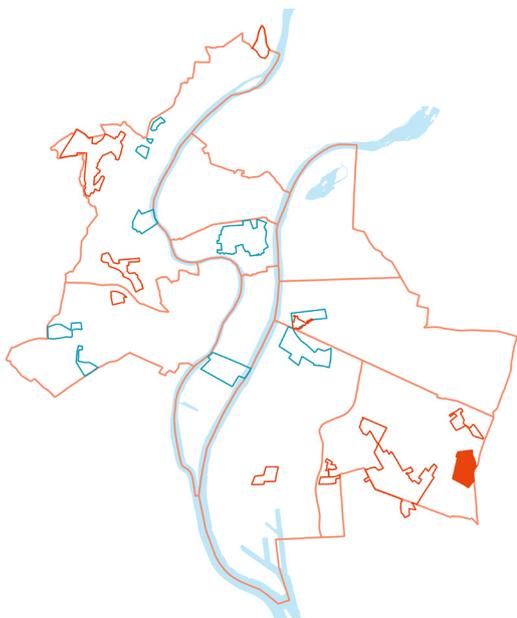
- Faire ensemble grâce à l'accueil de la diversité et de la valorisation de toutes et tous
- L'implication citoyenne et la consolidation du partenariat au cœur de la vie du quartier
- Un territoire qui change avec une démarche d'accompagnement habitant sur mesure
- Œuvrer pour la pérennisation des actions de lien social et d'accès aux droits comme démarches d'inclusion sociale

Le quartier de Langlet-Santy se caractérise par un habitat dense qui présente des ruptures urbaines et sociales notables. Le projet urbain en cours vise à conserver la vocation résidentielle du quartier, en garantissant une continuité avec le secteur de la Plaine. Malgré sa fragilité sociale et économique, le quartier bénéficie de nombreuses initiatives innovantes. Dans cette dynamique, le faire ensemble et le développement de l'implication citoyenne sont au cœur des défis de ce quartier en transformation, qui nécessite également une démarche d'accompagnement sur-mesure et une pérennisation des actions de lien social et d'accès aux droits.



Mermoz

Les 4 défis du PDT de Mermoz



- Faciliter les parcours des « Jeunesses » à Mermoz
- Accompagner la capacité d'action des habitant·e·s
- Faciliter l'appropriation de la transformation urbaine du quartier
- Promouvoir les enjeux de la transition écologique

Bien pourvu en offre de transports et en équipements, le quartier de Mermoz a connu d'importantes reconfigurations urbaines et sociales avec la rénovation de la partie nord du quartier, qui se poursuivent actuellement au sud dans le cadre du programme national de renouvellement urbain (NPRNU). Si le quartier de Mermoz connaît des difficultés, notamment liées à la fragilité sociale et économique de sa population, il dispose cependant de nombreux atouts et supports. L'épanouissement des jeunes et le renforcement de la capacité d'action des habitants sont des défis majeurs, en lien avec l'enjeu d'accompagner les habitants dans les mutations en cours. Enfin, la transition écologique est également un levier d'innovation et de solidarité.

Les axes stratégiques transversaux



Les jeunesses

Une philosophie générale d'intervention en direction des jeunesses

Des axes d'intervention structurants, articulés à l'ensemble des politiques publiques

Renforcer la coordination des interventions auprès des jeunes



En s'inscrivant pleinement dans la philosophie d'intervention globale portée par la Ville de Lyon, qui considère chaque jeune comme un adulte en devenir, cet axe transversal vise la mobilisation de toutes les ressources du territoire pour répondre aux besoins du quotidien des jeunes dans les quartiers prioritaires et les accompagner dans leurs parcours vers l'autonomie et la citoyenneté. En articulation avec les défis et priorités identifiés dans les projets de territoire et les volets thématiques, le renforcement des coordinations des interventions auprès des jeunes constitue un levier d'action prioritaire.

La transition écologique

Les quartiers prioritaires sont dans une situation largement subie de sobriété et de faible empreinte carbone. La communication sur la transition écologique et solidaire doit y être adaptée, en développant la formation des acteurs et en renforçant les réseaux d'acteurs engagés dans la transition écologique au sein des quartiers. Priorité est également donnée à l'accès à une alimentation saine, durable et accessible, mais aussi à la rénovation énergétique et à la végétalisation, comme autant de leviers d'amélioration des conditions de vie, d'émancipation et de développement du lien social.

**L'accès à une
alimentation
saine, durable
et accessible**

**La rénovation
énergétique
des
logements**

**Améliorer
les
mobilités**

**La
végétalisation
des
quartiers**

L'accès aux droits, la lutte contre le non-recours et la lutte contre les discriminations

**Consolider
une
démarche
d'observation
partagée**

**Faire connaître,
territorialiser et
adapter l'offre
d'accès aux droits
de lutte contre les
discriminations**

**Mettre en réseaux
les acteurs et
développer les actions
de formation des
professionnels en
relation avec le public**

**Rapprochement
des services
municipaux
auprès
des QPV**

**Favoriser la
reconnaissance
des mémoires
minoritaires
et des
femmes**

Garantir l'effectivité des droits constitue un enjeu essentiel pour agir sur les inégalités, la pauvreté et les discriminations en vue d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires. La présente convention s'attache, en ce sens, à faire de la lutte contre le non-recours aux droits, mais aussi contre toutes les formes de discriminations, des leviers d'intervention communs à l'ensemble des politiques publiques. Elle vise notamment un objectif d'adaptation des services publics aux besoins des habitants des quartiers prioritaires, dans une logique d'aller-vers et de simplification de leurs parcours d'accès aux droits.

La participation citoyenne

La relance d'une dynamique de participation constitue un objectif central pour la présente convention. Cela se traduit notamment par la volonté de soutenir une diversification des formes de la participation, tant du point de vue des formats pouvant être proposées que du soutien apporté aux initiatives des habitants et des habitantes. Assurer la continuité et la régularité des engagements participatifs dans le temps constitue, dans cette perspective, un enjeu décisif de réussite, qui sera pleinement intégré aux modalités de gouvernance de la convention.

Une association des habitants tout au long du processus d'évaluation de la CTL puis de l'élaboration de la nouvelle CTL à maintenir et renforcer

De multiples dynamiques locales bien au-delà des seuls Conseils Citoyens

Un temps fort habitants chaque année : une année information/formation, l'autre année une redevabilité sur la CTL

Association des instances habitantes aux programmations (appels à projet)

Une participation adaptée aux QPV, continue et redevable

Les volets

thématiques



Lien social

**Rôle fondamental
du lien social pour
l'émancipation
individuelle et
collective**

**Investissements
forts des structures
Centres Sociaux,
MJC et autres dans
les quartiers**

**Renforcement des
dynamiques entre
collectifs en veillant à
toutes les formes de
mixité : sociales, de genre,
culturelles, d'âges...**

**Favoriser les logiques
ascendantes prenant en
compte prioritairement
et le plus possible les
collectifs les plus en
situation de ségrégation**

**Soutenir le
développement
de projets
collectifs locaux**

Le renforcement de la cohésion sociale repose sur la lutte contre les inégalités et le développement du lien social. Celui-ci, affaibli par la ségrégation territoriale et l'anonymat urbain, nécessite l'émancipation individuelle et collective. Il s'agit de renforcer les dynamiques collectives pour les plus démunis et de promouvoir les mixités sociales. La Ville de Lyon soutient les associations d'éducation populaire pour encourager l'engagement citoyen dans les quartiers. Ces acteurs jouent un rôle clé en tissant des liens entre habitants, en favorisant la coopération et en participant au développement local.

Santé

La santé, définie par l’OMS comme un bien-être complet, est cruciale pour le développement social. La charte d’Ottawa la considère comme une ressource multidimensionnelle, s’inscrivant dans les domaines de l’action sociale, de la prévention de la délinquance, du sport, de l’habitat, des déplacements urbains, de la culture, de la lutte contre les discriminations, de l’emploi et de l’environnement. En ce sens, la présente convention vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. A l’échelle des quartiers prioritaires, des enjeux d’accès aux droits et aux soins sont prégnants, et nécessitent le développement d’une prévention et du soin en proximité, notamment en matière d’alimentation, d’activité

**Faciliter l’accès
aux droits
de santé
et aux soins**

**Développer des
actions de
prévention et
promotion santé**

**Soutenir
l’offre
de soin de
proximité**

**Prévention
et lutte
contre
la pollution**

Culture

Le volet culture de la présente convention est un levier vers la mise en œuvre des droits culturels dans les quartiers prioritaires en respectant la diversité et en facilitant l'accès aux ressources locales et urbaines. Dans ce cadre, tous les âges de la vie sont concernés, notamment par la promotion artistique, en appui aux structures culturelles et locales et à la coopération entre acteurs. A travers des actions clés, la culture est un outil pour aller vers d'autres politiques publiques : implication des habitants, lien social...

Accompagner et assurer la mise en œuvre des droits culturels

Généraliser et accompagner la mise en place de démarches d'éducation artistique et culturelle

Travailler à la présence d'artistes et d'équipes artistiques dans les lieux de vie des Lyonnais.es

La culture doit être présente et étroitement liée avec les autres politiques publiques en œuvre dans la Cité

Education

Le volet Éducation de la présente convention, partageant les ambitions portées par le Projet éducatif de Lyon 2021-2026, vise à soutenir la réussite, le bien-être et l'émancipation des enfants de 2 à 16 ans dans les quartiers prioritaires. Outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales fondé sur la mise en synergie des interventions de chacun et l'accentuation de la mobilisation des moyens de droit commun, la convention propose cinq axes de travail prioritaires pour une politique éducative adaptée sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, qui s'appuiera sur la Cité éducative de Lyon et le Programme de Réussite Éducative.

**Structurer une démarche
interinstitutionnelle
d'observation et de suivi
des inégalités sociales et
éducatives pour mieux
orienter nos actions**

**Renforcer la
mixité scolaire
comme levier
de la réussite
éducative**

**Conforter les
parents dans tous
les lieux d'éducation
et les soutenir dans
leur rôle d'éducateur**

**Renforcer l'offre de
loisirs périscolaire
et extrascolaire
dans les quartiers
prioritaires**

**Faire de la transition
écologique un levier
en réponse aux
enjeux de santé
globale des enfants**

Prévention-sécurité

Les habitants des quartiers prioritaires déclarent moins souvent avoir été exposés à un acte délinquance, alors qu'ils affirment moins fréquemment se sentir en sécurité dans leur quartier que ceux résidant hors quartier prioritaire. Ce paradoxe fait apparaître un constat d'intériorisation de l'exposition aux actes de délinquance et de discrimination par les habitants des quartiers prioritaires. Ce constat appelle le déploiement de réponses partenariales adaptées en matière de prévention-sécurité dans les quartiers, notamment à travers les leviers de la prévention et de la médiation, du traitement des problématiques de tranquillité publique, mais aussi de l'accès aux droits.

Consolider les démarches de prévention sociale et éducative auprès des 12-25 ans

Approfondir le partenariat avec la Métropole pour renforcer les actions de la prévention spécialisée auprès des 12-25 ans

Assurer un traitement des problématiques de tranquillité publique et d'insécurité dans les quartiers prioritaires

Renforcer les actions de médiation dans un partenariat renouvelé

Consolider l'accès au droit et l'aide aux victimes, en particulier en direction des personnes vulnérables

Emploi-insertion

Du fait de la surreprésentation des personnes les plus éloignées de l'emploi en QPV et de l'impact du chômage et de la précarisation de l'emploi, une attention particulière est portée sur ces quartiers pour déployer des actions visant le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, pour permettre leur émancipation économique et redonner, par l'emploi, un sens, une vocation et une utilité sociale à toutes et tous. Au-delà de renforcer l'accompagnement à l'emploi et à l'insertion dans les quartiers, l'enjeu est aussi d'adapter la réponse aux spécificités des publics prioritaires, dans une logique qui implique de penser d'autres modes de faire.

**Accompagner tous
les publics selon
leurs aspirations
et leurs besoins**

**Accueillir et
accompagner
dans la
proximité**

**Réduire l'impact
des freins à
l'accès et au
maintien dans
l'emploi**

**Renforcer
le lien
avec les
entreprises**

**Accompagner
les
transitions
professionnelles**

Habitat et renouvellement urbain

Prenant place au cœur des objectifs portés par la stratégie Habitat et le Plan climat de la Ville de Lyon, le volet Habitat et renouvellement urbain de la convention territoriale de Lyon 2024-2030 vise à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, à travers l'accès à des logements abordables, adaptés et confortables. Dans des quartiers où l'offre de logements se heurte à des problématiques écologiques, sanitaires et sociales, certaines zones sont ou seront concernées par une requalification urbaine, venant faire évoluer les espaces urbains et résidentiels ainsi que la qualité des logements et les parcours résidentiels de certains habitants.

**Développer,
diversifier et
équilibrer
l'offre de
logement**

**Transition
écologique, santé et
bien-être au cœur
des requalifications
urbaines à venir**

**Suivre les opérations
de renouvellement
urbain en cours et à
venir**

**Soutenir la mobilité
et les parcours
résidentiels**

**Renforcer
l'accompagnement
social des locataires
du parc social**

Développement économique

Depuis 2015, le volet développement économique en QPV s'articule avec les besoins les stratégies territoriales et les besoins des habitants pour l'accès à l'emploi, ce qui a permis le développement d'actions emblématiques, et amenant aujourd'hui de nouveaux axes d'intervention à développer. La nouvelle convention propose quatre axes prioritaires, notamment sur le développement du commerce de proximité, mais aussi de stratégies d'implantation d'entreprises et des activités économiques durables. Le développement d'une économie durable et résiliente au service du territoire s'inscrit également dans l'accompagnement et la formation des créateurs d'entreprises dans les quartiers et le soutien aux acteurs économiques.

**Favoriser
l'implantation
et le maintien
du commerce
de proximité et
d'activités résilientes**

**Favoriser les stratégies
d'implantation
d'entreprises et réunir
les conditions du
développement d'activités
économiques durables
dans les quartiers**

**Accompagner
les créateurs
d'entreprise dans
les quartiers**

**Favoriser l'accès à la
formation et à l'emploi
des habitants par le
soutien aux acteurs
économiques**

Gestion sociale et urbaine de proximité

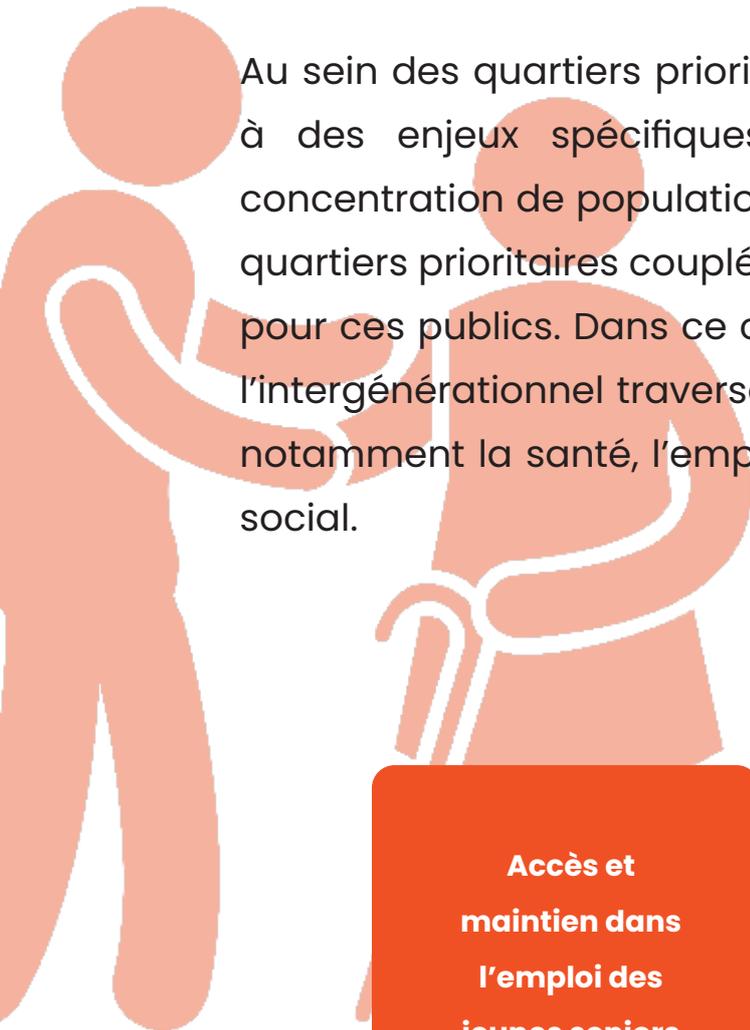
La Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un outil d'amélioration au quotidien du cadre de vie des habitants et des usagers des quartiers prioritaires. Cet outil intervient sur différents enjeux tels que l'entretien, la propreté ou la tranquillité des espaces résidentiels et publics. La GSUP constitue également un levier d'implication des habitants dans la vie de leur quartier, mais aussi d'inclusion sociale et professionnelle. Trois axes prioritaires sont identifiés dans le cadre de la présente convention pour la période 2024-2030, faisant de la GSUP un outil de participation et d'amélioration du cadre de vie.

**Réaffirmer la GSUP
comme levier de
participation et
d'inclusion des
habitants**

**Un outil
d'amélioration
du cadre de vie
intégrant les enjeux
sociaux, sanitaires
et écologiques**

**Renforcer la mise
en réseau des
professionnels
dans une logique
d'innovation**

Seniors



Au sein des quartiers prioritaires, la population est confrontée à des enjeux spécifiques, notamment au regard de la concentration de population à vieillissement précoce dans les quartiers prioritaires couplé à un niveau de précarité très élevé pour ces publics. Dans ce cadre, la question des seniors et de l'intergénérationnel traverse de multiples politiques publiques, notamment la santé, l'emploi, la politique de la ville, ou le lien social.

**Accès et
maintien dans
l'emploi des
jeunes seniors
avant la retraite**

**Prévention
et appui à
l'autonomie
(dont les spots
seniors)**

**Insertion
des résidences
dans les
quartiers**

**Enjeu
d'adaptation
des logements
et des parcours
résidentiels**

Sports

Dans les quartiers populaires, une sous-représentation des pratiques sportives licenciées marque un enjeu fort de ce volet thématique. Néanmoins, les activités sportives se pratiquent de plus en plus en autonomie, hors cadre fédéral, et notamment dans l'espace public en accès libre, visant le bien-être plutôt que la compétition. Alors que le sport est un levier d'émancipation et de découverte important, ces pratiques sont à diagnostiquer, afin de veiller à la promotion du sport comme levier éducatif et culturel, et intégrer la santé et la prévention de l'isolement.

Construire une démarche de diagnostic sur les pratiques et les équipements en matière d'activités physiques et sportives dans les quartiers prioritaires

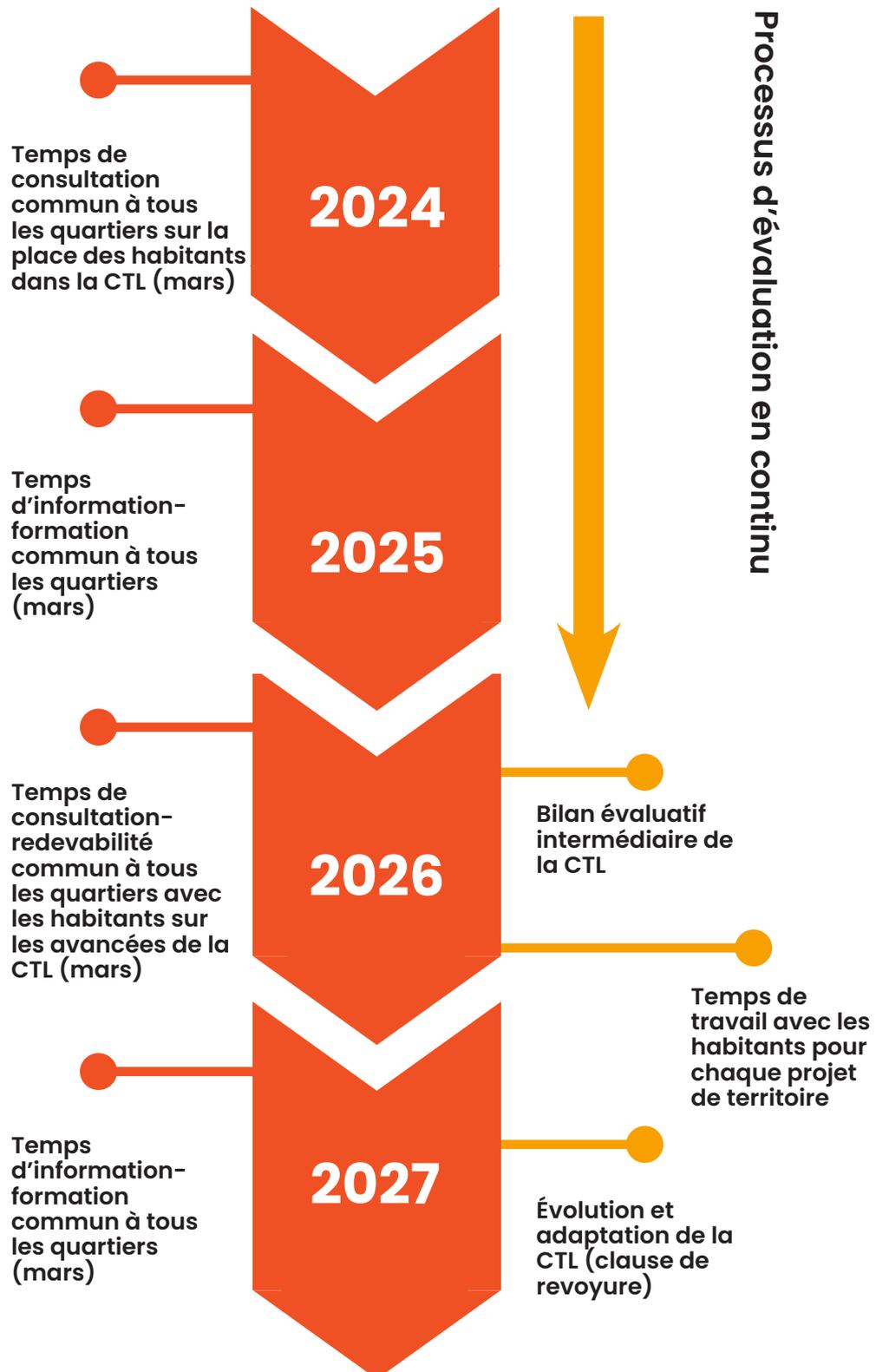
Le sport, un levier d'émancipation et de découverte éducative, sociale et culturelle

Santé et prévention de l'isolement au cœur du développement des activités physiques et sportives

La gouvernance de la CTL

Les temps forts de la participation habitante

L'évaluation de la CTL



Une CTL porteuse de transformations pour les habitants et habitantes des quartiers prioritaires

1

Donner toute sa place
à la participation
des habitants et
des habitantes en
soutenant le pouvoir
d'agir

2

Améliorer l'acceptabilité
sociale de la Politique
de la Ville : un enjeu
de cohésion sociale à
l'échelle de la Ville et du
quartier

3

Mieux mobiliser le droit
commun et l'adapter
lorsque cela est
nécessaire

**Un enjeu quantitatif par
l'amplification des moyens à la
mesure des besoins**

**Un enjeu qualitatif par
l'adaptation et le sur-mesure**

Conclusion

En cohérence avec le Contrat de ville de la Métropole de Lyon 2024-2030 signé le 12 avril 2024, la signature de la Convention territoriale de Lyon (CTL) le 9 juillet 2024, entérine les orientations qui guideront les institutions publiques ainsi que leurs partenaires associatifs et les habitants dans la mise en œuvre de la Politique de la ville à l'échelle des 11 quartiers prioritaires que compte la commune pour la période 2024-2030.

Point de départ d'une dynamique de travail au quotidien dans les quartiers prioritaires, le pilotage de la CTL sera jalonné de plusieurs moments-clés tout au long de sa mise en œuvre, afin de pouvoir l'adapter au gré de l'évolution des besoins.

D'ores-et-déjà, l'année 2024 verra s'élaborer, en concertation avec les habitantes et les habitants, quatre nouveaux projets de territoires : Moncey-Voltaire-Guillotière (3e et 7e), Cités sociales de Gerland (7e), Laennec (8e) et La Vallonnaire (9e).

L'année à venir sera également marquée par l'approfondissement du travail engagé sur plusieurs enjeux clés ayant vocation à intégrer la CTL en 2025 : la finalisation des feuilles de route opérationnelles pour chaque volet thématique et chaque projet de territoire ; la généralisation des Cités éducatives à l'ensemble des quartiers prioritaires de Lyon pour les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans intégrant la finalisation d'un volet thématique consacré aux enjeux de la petite enfance ; et enfin, la prise en compte des travaux en cours portant sur l'alimentation, notamment à travers la démarche de développement des maisons de l'alimentation dans les quartiers prioritaires.

Parallèlement, la démarche d'évaluation en continu de la CTL sera lancée, avec pour objectif de contribuer au pilotage opérationnel de la convention, de rendre compte annuellement des actions et processus mis en œuvre, de mesurer les engagements et les impacts de l'action publique partenariale, mais aussi d'éclairer la décision sur les inflexions à apporter aux orientations de la convention.

